

# PATRIMOINE FINANCIER DES MÉNAGES : RETOUR SUR UNE ANNÉE ATYPIQUE

SEPTEMBRE 2024

PRÈS DE 6 200 MILLIARDS D'EUROS D'ENCOURS DE PLACEMENTS FINANCIERS .....	2
2023, REcul DES DÉPÔTS À VUE AU PROFIT DE L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE .....	3
83 MILLIONS DE COMPTES À VUE EN FRANCE .....	4
82,2 % DES FRANÇAIS ONT UN LIVRET A .....	4
LE LIVRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE (LDDS) PROFITE, COMME LE LIVRET A, DE L'EFFET TAUX.....	7
LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE (LEP), UNE ANNÉE 2023 EN OR .....	8
LE PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT (PEL), UN PRODUIT TOUJOURS À LA CROISÉE DES CHEMINS .....	9
L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE ET LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE .....	10

## PATRIMOINE FINANCIER DES MÉNAGES : RETOUR SUR UNE ANNÉE ATYPIQUE

Selon le rapport de l'épargne réglementée publié le 18 juillet 2024 par la Banque de France, les flux en faveur des principaux placements financiers des ménages ont atteint, en 2023, 109,5 milliards d'euros. Ils ont été inférieurs à ceux, exceptionnels, des années précédentes (166 milliards d'euros en 2022 par exemple). Ils restent néanmoins supérieurs à la moyenne sur 2010-2019 (91,7 milliards).

### **PRÈS DE 6 200 MILLIARDS D'EUROS D'ENCOURS DE PLACEMENTS FINANCIERS**

L'encours des placements financiers des ménages a progressé, en 2023, de 5,8 % pour atteindre 6 185,7 milliards d'euros, contre 5 848,4 milliards en 2022. L'encours du patrimoine financier a, en 2023, augmenté en raison d'effets de valorisation positifs. L'effet valorisation explique les deux tiers de l'augmentation de l'augmentation du patrimoine (227 milliards d'euros, les flux annuels expliquant le tiers restant (109,5 milliards d'euros).

La structure du patrimoine financier des ménages est restée, en 2023, stable en termes d'encours, les dépôts bancaires représentent 34 % de l'encours, l'assurance vie 32 % et

les actions et assimilés 28 %. La part des dépôts bancaires et de l'assurance vie a légèrement diminué par rapport à 2022, au profit des actions, portées par des effets de valorisation positifs. Les dépôts à vue ont représenté 12,1 % du patrimoine en 2023, contre 13,7 % fin 2022, tandis que la part des comptes à terme a progressé à 2,6 %, contre 1,4 % fin 2022. L'épargne réglementée détenue par les ménages, et hors PEL, s'élevait à 682,6 milliards d'euros en encours fin 2023 (+16 % sur un an). Sa rémunération moyenne a augmenté à 3,12 %, soutenue par la hausse au 1<sup>er</sup> février 2023 des taux du livret A et du LDDS à 3 %, et par celle du LEP à 6,1 %, taux ramené à 5 % au 1<sup>er</sup> août, soit des niveaux de rendement inégalés depuis la création de ce livret en 1986.

Les encours des produits de fonds propres (actions) augmentent de 10,9 % par rapport à l'année précédente, atteignant 2 379,6 milliards d'euros. La hausse significative de leur valorisation a représenté 194,8 milliards en 2023, contre -242,4 milliards en 2022. Les placements nets en produits de fonds propres sont moins élevés qu'en 2022 (37,5 milliards d'euros en

2023, après 60,8 milliards en 2022), mais restent bien supérieurs aux flux d'avant 2020. Les flux vers l'assurance vie en unités de compte baissent à 26,7 milliards en 2023, après 34,7 milliards en 2022.

Les encours des produits de taux n'ont, en 2023, augmenté que de 2,9 %, à 3 736,3 milliards d'euros. Cette augmentation est due à une légère hausse de leur valorisation (+31,9 milliards d'euros, après -252,8 milliards en 2022), et à des flux importants, bien qu'un peu plus modestes qu'en 2022 (74,2 milliards d'euros après 100,2 milliards en 2022). La valorisation positive des produits de taux est essentiellement due à celle des fonds en euros de l'assurance vie (28 milliards d'euros), tandis que les flux ont surtout concerné les comptes à terme, le livret A, le LDDS et le LEP.

Les encours de numéraire et les dépôts à vue diminuent de 6,1 % en 2023, comme ceux des livrets ordinaires (-15,4 %, après une légère hausse en 2022). C'est également le cas du Plan d'Épargne Logement (PEL), qui accentue sa tendance baissière avec une diminution de 10,7 % en 2023. Le livret A connaît une hausse de 13,6 % et le LDDS de 11,3 %. L'encours du Livret d'Épargne Populaire (LEP) enregistre une hausse de 49,9 % et les comptes à terme de 106,1 %. Les encours des comptes à vue et sur livret ordinaire sont en baisse.

## 2023, REcul DES DÉPÔTS À VUE AU PROFIT DE L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

Si entre 2015 et 2022, les ménages avaient en France accru leurs dépôts à vue, depuis ils ont réaffecté une partie de leurs liquidités sur les livrets réglementés (livret A, livret de développement durable et solidaire et livret d'épargne populaire, etc.). Cette baisse de la part des dépôts à vue est constatée dans la grande majorité des États membres de l'Union européenne. Cette réallocation est imputable à la hausse des prix qui érode les dépôts à vue et à l'augmentation des rendements de l'épargne réglementée. Les flux de numéraire et de dépôts à vue ont été ainsi négatifs de 48,4 milliards d'euros en 2023, quand les dépôts bancaires rémunérés ont progressé de 33,7 milliards. Les organismes de placement collectif (OPC) monétaires, après des années d'errance, ont connu un rebond (+8,4 milliards d'euros de flux nets en 2023, après 1,8 milliard en 2022, pour un encours de 14,4 milliards d'euros). L'épargne réglementée a été la grande gagnante, en 2023, avec des flux de 61,4 milliards d'euros sur l'année, dont +28,4 milliards pour le seul premier trimestre. Les comptes à terme ont enregistré une forte croissance (84,3 milliards de flux en 2023, après 19,4 milliards en 2022), et ont été en partie alimentés par des sorties des livrets ordinaires (-42,2 milliards d'euros en 2023, après +10 milliards en 2022). Les fonds euros,

dont la rémunération a moins augmenté que celle du Livret A entre 2022 et 2023, ont connu une augmentation plus faible (+3,6 milliards d'euros en 2023, après + 0,9 milliard en 2022). En revanche, les obligations – détenues directement ou indirectement via des OPC – n'ont pas bénéficié, en 2023, de cette réallocation de l'épargne, les flux nets de 2023 étant plus faibles que ceux de 2022.

### **83 MILLIONS DE COMPTES À VUE EN FRANCE**

Près de 83 millions de comptes à vue – ou comptes courants –, généralement non rémunérés, étaient comptabilisés en décembre 2023, contre 82 millions en 2022, pour un encours de 660 milliards d'euros, en baisse de 11 % sur un an. 20 millions de livrets ordinaires à fin 2023 étaient dénombrés, un niveau proche de celui de 2022, pour un encours de 218 milliards d'euros (-17 % sur un an), soit un encours moyen de 10 742 euros, niveau supérieur à celui des encours moyens des livrets d'épargne réglementée. Les livrets ordinaires ne sont pas soumis à un plafonnement, ce qui explique leur encours plus élevé.

Les dépôts à vue supérieurs à 10 000 euros ne représentaient, en 2023, que 13 % des comptes, mais 83 % de l'encours. Pour les livrets ordinaires, 12 % des comptes avaient un solde supérieur à

20 000 euros, et ils représentaient 84 % de l'encours. Par rapport à 2022, les plus de 65 ans ont vu leur part dans l'encours des livrets ordinaires augmenter (42 %, contre 40,5 % en 2022).

### **82,2 % DES FRANÇAIS ONT UN LIVRET A**

Au 31 décembre 2023, le nombre de livrets A s'élevait à 57 millions, quasi intégralement détenus par des personnes physiques (les associations et les bailleurs sociaux peuvent également accéder au Livret A). Sur l'année 2023, ce nombre a augmenté de 2 %. Les ouvertures de livrets A appartenant à des personnes physiques ont atteint leur plus haut niveau depuis 2012, à 3,7 millions, quand les fermetures se maintenaient à 2,7 millions. Plus de 8 Français sur 10 (82,2 %) détenaient un livret A fin 2023.

Fin 2023, l'encours du Livret A a atteint, selon la Banque de France, 414 milliards, un niveau jamais égalé depuis le début de la collecte de l'épargne réglementée. Cette progression est uniquement due aux personnes physiques (+ 13,6 %), l'encours des personnes morales diminuant au contraire de 35 %, et atteignant 16 milliards.

Les versements sur les livrets A détenus par des personnes physiques se sont élevés à plus de 200 milliards d'euros, quand les retraits n'ont représenté que

167 milliards. La collecte nette (hors intérêts) a été de 36 milliards d'euros plaçant l'année 2023 en tête des montants de collecte nette observés, devant 2020 et 2022. Une décollecte ponctuelle a été constatée en octobre 2023, en lien avec le relèvement du plafond du LEP de 7 700 à 10 000 euros.

### **13 % DES LIVRETS A AU PLAFOND**

L'encours moyen du livret A s'est élevé fin 2023 à 7 077 euros pour une personne physique. Ce montant est en augmentation de plus de 700 euros par rapport à 2022.

La proportion des détenteurs de livret A au plafond s'établit, en 2023, à 12,7 %, en hausse de 3 points par rapport à 2022. Ces livrets représentaient 43 % de l'encours en 2023, contre 38 % l'année précédente.

Les épargnants de plus de 65 ans représentaient 35 % des encours, alors qu'ils possèdent 22 % des livrets A – soit leur poids dans la population française au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **LES JEUNES TOUJOURS ADEPTES DU LIVRET A**

L'année 2023 a été marquée par la forte augmentation des ouvertures de livret A chez les exploitants agricoles, les artisans, les commerçants et les chefs d'entreprise, et enfin les retraités. Mais, les étudiants et les mineurs ont

représenté la part la plus importante des ouvertures de livret A, à 32 % (contre 34 % en 2022).

### **PRÈS DE 5 MILLIONS DE LIVRETS A INACTIFS**

Le nombre de livrets A inactifs – c'est-à-dire sans un versement ou un retrait – depuis au moins cinq ans a légèrement baissé en 2023 par rapport à 2022. Il s'établit à 4,8 millions, et a représenté un encours de 16,4 milliards d'euros. 73 % de ces comptes ont un encours inférieur à 150 euros.

### **UN PEU PLUS DE 10 OPÉRATIONS PAR AN POUR LES LIVRETS ACTIFS**

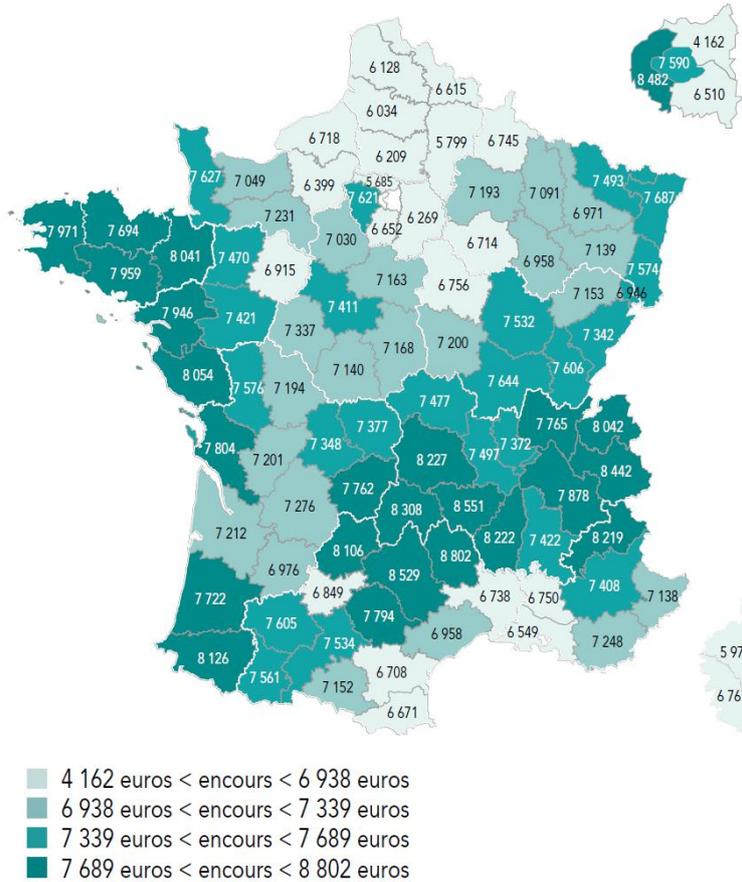
Sur les livrets A actifs, environ un mouvement par mois a été constaté en 2023 (avec, en moyenne, 5,5 versements et 6,3 retraits par an). Les livrets au milieu de la distribution connaissent plus de mouvements que les livrets au plafond ou que les livrets pour lesquels l'encours est inférieur à 150 euros. Les montants moyens versés ou retirés sur les livrets A actifs s'élèvent à respectivement 713 euros et 496 euros. 59 % des livrets A avaient, en 2023, plus de dix ans, et concentraient 63 % de l'encours.

### **DES DIFFÉRENCES TERRITORIALES SUR LA DÉTENTION ET L'ENCOURS**

Le taux de détention du Livret A dépasse la moyenne nationale



## Encours moyen par détenteur de Livret A



Source Banque de France

### PRÈS DE 20 000 EUROS D'ENCOURS EN MOYENNE POUR LES LIVRETS A DÉTENUS PAR LES PERSONNES MORALES

L'encours moyen du Livret A détenu par les personnes morales a reculé en 2023 de 36 % par rapport à 2022 pour atteindre 19 076 euros. Cette baisse est la première enregistrée depuis 2012. La décollecte est particulièrement sensible chez les organismes de logements sociaux. L'encours détenu par ces derniers a diminué de 60 % et est tombé à

5,5 millions d'euros. Désormais, les organismes de logements sociaux ne représentent plus que 35 % des encours des livrets A détenus par des personnes morales en 2023, contre 56 % en 2022.

### LE LIVRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE (LDDS) PROFITE, COMME LE LIVRET A, DE L'EFFET TAUX

Au 31 décembre 2023, 26 millions de LDDS étaient dénombrés en progression de 3 % par rapport à

2022. 2,1 millions de LDDS ont été ouverts en 2023, soit 400 000 de plus qu'en 2022, le nombre de clôtures restant stable. Le solde net, 814 000 comptes, est ainsi en hausse par rapport à l'année précédente. Le taux de détention dans la population de plus de 18 ans a ainsi augmenté et atteint 47,3 %.

L'encours du LDDS s'élevait, fin décembre 2023, à 149 milliards d'euros, en hausse de 11 % par rapport à décembre 2022. Les versements se sont élevés à 66 milliards, quand les retraits ont représenté 57 milliards, soit une collecte nette (hors intérêts) de 8,7 milliards. Il s'agit des niveaux de versements et de collecte nette les plus élevés jamais enregistrés.

### **28 % DES LDDS AU PLAFOND**

L'encours moyen d'un LDDS est de 5 800 euros, en progression continue depuis 2009. 7,1 millions de comptes (contre 6 millions en 2022) ont atteint ou dépassé le plafond de 12 000 euros. En 2023, 28 % des LDDS dépassent le plafond (24 % en 2022). Ils représentaient 60 % de l'encours, contre 55 % en 2022.

### **LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE (LEP), UNE ANNÉE 2023 EN OR**

La forte rémunération du LEP a, en 2023, conduit à une forte augmentation du nombre d'ouvertures (+3,2 millions). En net, le nombre de LEP a augmenté de

2,5 millions (+30 %). Le taux de détention du LEP a atteint 20,2 % de la population majeure.

L'encours du LEP atteint un nouveau record en 2023 ; 71,8 milliards d'euros, soit une augmentation de 50 % sur l'année. Le taux de 6,1 % puis de 6 % ainsi que le relèvement du plafond de 7 700 à 10 000 euros expliquent la progression de l'encours. Les versements sur les LEP en 2023 se sont élevés à 32 milliards d'euros, contre moins de 18 milliards l'année précédente. Dans le même temps, les retraits n'ont été que de 15,4 milliards, en très légère augmentation par rapport à 2022. La collecte nette (hors intérêts) atteint 16,6 milliards d'euros : un record historique.

L'encours moyen d'un LEP était, en 2023, de 6 579 euros, soit un montant supérieur de 15 % à celui observé en 2022, du fait, en partie, de la hausse du plafond en octobre 2023. En 2023, 55 % des LEP ont un encours qui dépasse l'ancien plafond réglementaire de 7 700 euros, contre 47 % en 2022. Ils représentent 82 % des encours (71 % en 2022).

Au 31 décembre 2023, le nombre de LEP s'élève ainsi à presque 11 millions. En 2023, 19,5 millions de personnes étaient éligibles au LEP, sur la base de leur déclaration de revenus 2022. Rapporté à ce nombre, le taux de détention de ce livret s'établit à 56 %, soit plus de

10 points de plus qu'en 2022. Comme en 2022, le nombre de LEP a augmenté pour toutes les catégories d'âge, mais il a doublé chez les 18-25 ans, faisant passer leur poids dans le total de 1 % en 2021 à 2,8 % en 2022, et à 4,1 % en 2023. Les épargnants de plus de 65 ans détiennent, de leur côté, 45 % des encours des LEP pour un poids dans la population majeure de 27 %.

Les ouvertures de nouveaux livrets ont été dynamiques pour toutes les catégories socioprofessionnelles, mais c'est chez les étudiants qu'elles ont le plus progressé (+ 77 % sur un an). Ils ont ainsi réalisé 5,4 % des ouvertures en 2023 contre 3,1 % en 2022.

Les 96 départements de France métropolitaine ont vu leur encours augmenter, les taux de croissance variant cependant de 33 % à 91 %. Les départements dont le niveau d'encours est déjà plus élevé, comme la façade atlantique, sont souvent ceux dont les taux de croissance sont plus faibles, mais ce constat se vérifie moins pour le pourtour méditerranéen et l'est de la France.

### **LE PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT (PEL), UN PRODUIT TOUJOURS À LA CROISÉE DES CHEMINS**

Depuis 2018, le PEL est en déclin. Sa fiscalisation et son rendement relativement faible n'incitent pas les

épargnants à opter pour ce produit. Initialement destiné à aider les ménages à financer leur projet immobilier, dans les années 2000 et 2010, il était essentiellement devenu un placement financier.

Après une baisse de 8 % en 2022, le nombre de PEL diminue encore de 12 % en 2023, pour atteindre 9,9 millions de plans. L'encours a baissé de 11 % en 2023, pour s'établir à 257 milliards d'euros.

Le taux de détention du PEL était de 14,6 % en 2023, contre 24 % en 2016. En 2023, la décollecte nette (hors intérêts) a atteint 37,4 milliards d'euros, contre 16,5 milliards en 2022.

En 2023, le taux d'emprunt associé au PEL était attractif, 3,2 % pour un taux de marché à 3,8 %. Cependant, pour l'octroi d'un prêt, ce taux est fonction des intérêts accumulés et n'intervient qu'au bout de quatre ans. Or, les taux de marchés ont depuis amorcé une baisse, ce qui pourrait nuire au PEL. En revanche, les vieux PEL s'avèrent intéressants. Ceux ouverts sur la période 2016-2022 permettent d'emprunter à 2,2 % toujours après, au minimum, quatre ans de détention. En revanche, l'épargne n'est rémunérée qu'à 1 %. Les taux de rémunération et le taux des prêts du PEL sont ceux fixés à l'ouverture de ces derniers.

## L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE ET LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

L'épargne réglementée est régulièrement accusée de ne pas financer l'économie. Or, comme tout placement, dépôts à vue compris, elle donne lieu à une utilisation, à une affectation. Le logement social, l'État, les collectivités locales, les entreprises, les associations bénéficient de l'argent collecté à travers les différents produits d'épargne réglementée, sous forme de prêts, d'achats de titres obligataires ou monétaires. Certains souhaiteraient affecter l'argent du Livret A à la défense, d'autres à la transition écologique. Au-delà de la question de l'affectation, il ne faut pas oublier que les placements effectués à partir de l'argent collecté sont essentiels pour rémunérer les épargnants et les salariés en charge de la gestion ainsi que pour garantir la liquidité de l'épargne. Le tour de force de l'épargne réglementée est de transformer de l'épargne de court terme, liquide et bénéficiant d'une garantie de capital, en ressources longues pour l'économie. La Caisse des Dépôts et consignations (CDC) et les banques jouent ainsi un rôle d'intermédiation.

Environ 60 % de l'encours du Livret A, du LDDS et du LEP sont centralisés par la CDC. Au 31 décembre 2023, l'encours centralisé dans le fonds d'épargne de la CDC s'élevait ainsi

à 370,8 milliards d'euros, en hausse de 14 % par rapport à 2022, dont 334,8 milliards au titre du livret A et du LDDS et 35,9 milliards au titre du LEP. La ressource issue de l'épargne centralisée a financé 96,8 % du montant des prêts accordés en 2023 par le Fonds d'épargne. Près de 23 milliards d'euros de prêts ont été mis en place ou modifiés en 2023. Dans le détail, 16,1 milliards de nouveaux prêts ont été signés et 4,2 milliards de prêts existants ont été réaménagés. Ces prêts ont financé, en grande majorité, le logement social et la politique de la ville.

L'actif du Fonds d'épargne est également constitué d'un portefeuille de titres financiers liquides visant à garantir la liquidité de l'épargne réglementée. La gestion de ce portefeuille a également pour objectif de générer un rendement, afin d'assurer la rentabilité des produits d'épargne et de permettre un financement du logement social à des taux compétitifs. Le portefeuille d'actifs financiers a progressé en 2023 de 40,1 milliards d'euros, pour atteindre 197,3 milliards d'euros. En 2022, il avait déjà augmenté, de 27,7 milliards d'euros.

L'intégralité des prêts du Fonds d'épargne concourt au financement d'une ou plusieurs des trois catégories de la transition écologique et solidaire voulue par le Gouvernement : la transition

écologique et énergétique, l'économie responsable, les projets d'intérêt général. 12,6 milliards d'euros ont financé en 2023 la construction ou la rénovation de près de 200 000 logements sociaux. Les prêts ont permis le financement de la construction de 83 741 nouveaux logements sociaux (-1 % par rapport à 2022). Ils ont également contribué à la réhabilitation de 105 486 autres logements du parc existant.

Le fonds d'épargne finance également des prêts en faveur de certains types d'habitats (établissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées, habitat pour jeunes, logements d'insertion, hébergement pour les personnes défavorisées). Environ 800 millions d'euros ont été ainsi affectés à cet effet en 2023. À cela il faut ajouter les prêts pour le secteur public local. L'enveloppe, reconduite pour cinq ans, s'articule désormais autour de trois axes : les

Projets Transformation écologique, les Projets Cohésion et les Projets Investissement public. 3,5 milliards d'euros ont été ainsi distribués en 2023. Le Fonds d'épargne a financé, l'année dernière, grâce à l'épargne réglementée, 10,8 milliards d'euros de prêts contribuant à la transformation écologique, qu'il s'agisse d'opérations en lien avec le logement social ou avec la politique de la ville.

Les 40 % des ressources non centralisées sont utilisées par les établissements financiers collecteurs qui doivent néanmoins se conformer à des règles précises. 80 % des fonds non centralisés de ces livrets doivent être affectés au financement des PME. Les principaux établissements collectant le livret A et le LDDS ont l'obligation de publier un rapport sur l'emploi des ressources collectées par ces deux livrets et conservées à leur bilan.

Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : [www.cercedelepargne.fr](http://www.cercedelepargne.fr)

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

**Le Cercle de l'Épargne**, de la Retraite et de la Prévoyance est le Think Tank d'AG2R LA MONDIALE, présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

**Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Nicolas Baverez**, Avocat associé chez August Debouzy, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

**Comité de rédaction** : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

**Contact relations presse, gestion du Mensuel** :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

[slegouez@cercedelepargne.fr](mailto:slegouez@cercedelepargne.fr)